



COMMISSION RÉGIONALE DES ARBITRES

PROCÈS-VERBAL n°18

Réunions du bureau Exécutif du : 19 Avril 2021

Présidence : M. Karim ABED

Présents : MM. Jérôme CASCALES, Jean-Michel DER-MARDIROSSIAN, Olivier GONCALVES, Nicolas PEZZOLI, Fabrice POREE, Noël RIFFAUD et Denis SOTO,

Assiste : M. Maxime APRUZZESE,

Excusé : Néant

MODALITES DE RECOURS

1. Les décisions non disciplinaires de la Ligue peuvent être frappées d'appel dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple : une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée
- soit le jour de la transmission par courrier électronique (avec accusé de réception)
- soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou sur Internet.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

Lorsque l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Toutefois pour la Coupe de France ou la Coupe Gambardella ou la Coupe de France Féminine, ils doivent être adressés dans les deux jours francs à partir de la notification ou de la publication de la décision contestée.

2. L'appel est adressé à la Commission Régionale d'Appel Disciplinaire et Réglementaire par lettre recommandée, télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de l'adresse de la messagerie officielle du club.

A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

La Commission Régionale d'Appel Disciplinaire et Réglementaire statue en dernier ressort dans le cas d'une décision rendue par la Commission de l'Arbitrage.

3. La commission compétente transmet, par tout moyen, la copie de cet appel aux parties intéressées.

4. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossiers d'un montant de 100 euros.

***Compte tenu de la situation sanitaire actuelle liée au COVID-19,
la Commission Régionale des Arbitres s'est réunie en présentiel et par voie téléphonique.***

APPROBATION DES PV DE CRA

Après lecture, les procès-verbaux des réunions du Bureau Exécutif du 22 et 24.03.2021 (PV 16) et de la réunion plénière du 22.03.2021 (PV 17) sont approuvés à l'unanimité des membres présents.

OUVERTURE DE LA SEANCE

Devant l'impossibilité de réunir tous les membres du Bureau Exécutif de la CRA en visio, le Président Karim ABED les remercie d'avoir pu, suite au courrier électronique adressé à chacun d'eux, prendre connaissance des différentes informations reçues, des points à voir et de procéder à la validation des décisions à prendre.

POINTS ABORDES

INFORMATIONS CRA

- Audition Arbitre de Ligue : L'Arbitre de Ligue, n'ayant pas été disponible en visioconférence le 22.01.2021, sera convoqué à une date ultérieure qui devra être compatible avec une réunion CRA en raison de la présente crise sanitaire et de la gestion programmée des réunions en visioconférence avec tout l'effectif arbitral de la Ligue.
- Règlement Intérieur CRA : Le Groupe de travail composé lors de la réunion du 22.01 se réunit ce 19.04.2021 en visioconférence afin d'examiner les points réglementaires à revoir notamment après ces deux saisons spécifiques liées à la situation sanitaire.
- La CRA a prescrit, dans le but de pouvoir ordonnancer les tâches administratives du début de la saison prochaine, la date de retour des dossiers médicaux à la Ligue et de la validation des licences par les Arbitres de ligue au 31.07.2021.
En fonction des dispositions fédérales qui seront prises sur le plan des documents médicaux, la CRA pourra revoir cette échéance.
- La CRA fera parvenir vers le 30.04 aux Présidents de CDA les fichiers pour la mise à jour des effectifs Arbitres District sur la base de ceux arrêtés au 30.09.2020, les données Fédération et Ligue incluant les candidats étant pré-remplies (attente de la position des Arbitres de Ligue en situation d'année sabbatique).

CORRESPONDANCES

DE LA FFF :

Mail du 09.04 de la DTA relatif à la transmission d'un message de La Poste qui, dans le cadre de la finale de la Coupe de France, a proposé d'associer les Arbitres amateurs à l'esprit de la Coupe en les remerciant au travers quelques visuels sur cette saison atypique. La DTA préconise de récompenser à cette occasion, l'Arbitre la et le plus jeune, l'Arbitre féminin ou masculin le plus âgé.

Mail du 15.04 de la DTA relatif à l'information de l'annulation en raison de la crise sanitaire de 2 formations de formateurs du 1° Degré et leur report sur la saison prochaine.

DE LA LIGUE DU GRAND-EST DE FOOTBALL :

Mail du 13.04 relatif à la demande de transmission du dossier administratif et médical de l'Arbitre Romain LE BRIS dans le cadre de sa mutation vers cette Ligue.

Lu et pris note, la CRA les remercie.

DES DISTRICTS :

GRAND VAUCLUSE :

Mail du 24.03 relatif à la transmission du RI de la CDA pour la présente saison.

Lu et pris note, la CRA les remercie et confirme suite à la lecture ne pas avoir de remarques particulières.

DES CDA :

VAR :

Mail du 23.03 relatif à la confirmation de la non-présentation de candidats Jeunes à l'examen Ligue prévu avant le 31.05.2021.

Lu et pris note, la CRA les remercie.

ALPES :

Mail du 23.03 relatif à la participation de Jeunes Arbitres du District à l'examen Ligue de cette saison.

Lu et pris note, la CRA les remercie.

DES OBSERVATEURS :

- STRAMACCIONI Claude : mail du 31.03 relatif à la confirmation de l'arrêt au 30.06.2021 de ses missions de membre et d'observateur de la CRA afin de se consacrer ses actions de bénévole à son District.
Lu et pris note, la CRA le remercie pour son investissement auprès des Arbitres méditerranéens.

DES ARBITRES :

Courrier : Autres demandes

- AIT-OUZDI Rachid : mail du 27.03 relatif à sa demande de pouvoir prolonger son interruption d'arbitrage en raison des conditions exceptionnelles créées par la crise sanitaire sur cette saison 2020/2021.
Lu et pris note, la CRA le remercie et examinera cette demande lors de sa prochaine réunion.
- ROMERO Antonio : mail du 30.03 relatif à sa demande d'annuler sa décision d'arrêt d'arbitrage prise en début de saison du fait de la situation sanitaire ayant généré une saison blanche et ainsi poursuivre sa mission d'Arbitre de Ligue au cours de la saison prochaine.
Lu et pris note, la CRA le remercie et examinera cette demande lors de sa prochaine réunion.
- MARIANCZUK Sabrina : mail du 31.03 informant la CRA de son retour en disponibilité en Mai 2021.
Lu et pris note, la CRA la remercie et lui transmet sur l'adresse mail indiquée, les décisions liées à l'arrêt des compétitions au 24.03.2021 et à la neutralisation de la saison 2020/2021.
- AMO Alain : mail du 01.04 relatif à sa demande d'annuler sa décision d'arrêt d'arbitrage prise en début de saison du fait de la situation sanitaire ayant généré une saison blanche et ainsi poursuivre sa mission d'Arbitre de Ligue au cours de la saison prochaine.
Lu et pris note, la CRA le remercie et examinera cette demande lors de sa prochaine réunion.
- DEFERRO Rémy : mail du 06.04 relatif à la transmission de sa nouvelle adresse à compter de ce jour.
Lu et pris note, la CRA le remercie, transmet aux services administratifs concernés et met à jour ses fichiers.
- ROBERT Kévin : mail du 15.04 relatif à la réunion visio CRA du 24.04 et à sa participation en tant qu'Arbitre Futsal.
Lu et pris note, la CRA le remercie et lui confirme que les Arbitres Futsal sont invités à y participer avec les R2 et Candidats Ligue.
- MESSISHA Karim : mail du 15.04 relatif à son impossibilité de participer à la réunion visio CRA du 23.04 avec le groupe des R2 programmé à 18h30.
Lu et pris note, la CRA le remercie et l'informe de reporter sa connexion au 24.04 à la même heure.
- AMO Alain, BARLOZZI Julien, CHILOTTI Sébastien, MAZOUNI Madjid : mails respectifs du 17, 18 et 19.04 confirmant la réception du mail les informant des réunions visio CRA des 23 et 30.04.
Lu et pris note, la CRA les remercie.

Indisponibilités médicales :

La CRA souhaite à l'ensemble des Arbitres en situation de blessure des vœux de bon rétablissement en espérant les revoir sur un terrain le plus rapidement possible.

La CRA confirme que dans le cadre des indisponibilités médicales, il est obligatoire que chaque Arbitre concerné puisse saisir l'indisponibilité sur MyFFF avec les dates correspondantes au certificat médical avec le bon motif « raison médicale » d'une part, et, d'autre part, de faire suivre par mail le certificat médical initial ou de prolongation en fichier PDF joint à l'adresse suivante unique : CRA@MEDITERRANEE.fff.fr.

La CRA les remercie par avance.

Indisponibilité autres :

Rappel sur le protocole de communication Arbitres, tout mail à destination de la CRA par un Arbitre de Ligue devra être transmis à partir de sa messagerie officielle Ligue [numéro_licence@lmedfoot.fr] à l'adresse mail suivante unique : CRA@MEDITERRANEE.fff.fr, (le nom et le prénom de l'arbitre apparaissant lors de chaque échange).

Pour les indisponibilités saisies sur MyFFF dans le délai de prévenance inférieur à 20 jours, le justificatif idoine doit être transmis à la CRA par mail en fichier PDF à cette même adresse.

DECISIONS CRA

DECISION 39 – 19.04.2021 – Epreuve d’admissibilité Tests techniques à l’examen des Candidats Jeunes Arbitres de Ligue au titre de la saison 2020/2021

La CRA, a, au cours de sa réunion Plénière CRA/CDA du 22.03.2021, validé, en accord avec l’ensemble des Présidents de CDA, et en raison de la situation exceptionnelle liée à la crise sanitaire, la tenue d’un examen conduisant au titre d’Arbitre de Ligue pour la seule catégorie JAL.

En conséquence,

Ayant validé suite à sa décision 38 du 24.03.2021 pour la saison 2020/2021, en application de l’Article 19 de son Règlement Intérieur Alinéa 1, et seulement pour la seule catégorie Jeunes, l’épreuve d’admissibilité de cet examen sous la forme des tests techniques composés d’un questionnaire classique et d’un rapport disciplinaire,

Le Bureau Exécutif de la CRA a fixé la date du samedi 29.05.2021 pour le déroulement de cet examen.

Cette date est la plus rapprochée de la période fixée avec les CDA pour leur laisser plus de temps dans la préparation de leurs candidats d’une part, et d’autre part, de prévoir un délai plus important par rapport aux possibles mesures sanitaires annoncées vers le 15.05.

Par contre, le lieu et les horaires seront communiqués à une date ultérieure pour les mêmes raisons.

La CRA transmettra à chaque CDA la liste des pièces à produire et à lui renvoyer par mail lors du dépôt du dossier pour chaque candidat JAD en application de l’Article 18 de son Règlement Intérieur.

Du fait de la situation sanitaire actuelle, le délai de transmission d’un mois fixé statutairement avant la date de l’examen, est ramené à 15 jours soit le 17.05.2021 au plus tard.

Copie de cette décision transmise aux Présidents de CDA et au CTRA.

DECISION 40 – 19.04.2021 - Examen des Demandes d’annulation de leur décision d’arrêt d’Arbitrage et de prolongement d’activité arbitrale transmises par ROMERO Antonio et AMO Alain à compter du 01.07.2021.

La CRA a reçu par mail en date du 30.03.2021 transmis par ROMERO Antonio Arbitre R1 et en date du 01.04.2021 par AMO Alain Arbitre AR1, leurs demandes d’une part de l’annulation de leurs décisions d’arrêt d’Arbitrage à la date du 30.06.2021 et, d’autre part du prolongement de leur activité arbitrale respective jusqu’au 30.06.2022.

Antonio ROMERO avait, pour sa part, informé la CRA de sa décision de mettre un terme à sa carrière d’Arbitre à l’échéance précitée par courrier transmis par mail en date du 10.10.2020.

Alain AMO avait de son côté transmis un mail en date du 07.09.2020 informant la CRA de sa décision de mettre un terme à sa carrière d’Arbitre à la même date du 30.06.2021.

La CRA avait bien enregistré ces arrêts d’arbitrage entraînant ainsi la suppression de leurs obligations réglementaires relatives aux observations sur la saison 2020-2021.

La CRA a, en fonction de la situation administrative arrêtée pour tous les Arbitres de Ligue à la date du 22.03.2021, au cours de sa réunion en visioconférence du même jour, pris la décision de neutralisation de la saison 2020/2021 pour tous les Arbitres de Ligue à l’exception de ceux qui étaient concernés par des décisions antérieures mais également pour ceux qui quittaient la Ligue ou avaient décidé d’arrêter l’Arbitrage au 30.06.2021.

Il s’agit de la Décision 36 de la CRA incluse dans le PV 16 du 22.03.2021 et transmise à tous les Arbitres de Ligue.

Après avoir examiné l’ensemble des éléments constituant ces demandes et pour tenir compte des circonstances exceptionnelles actuelles liées à la situation sanitaire n’ayant pas permis une saison normale de compétitions depuis le 23.10.2020,

Le Bureau Exécutif de la CRA, en donnant une suite favorable à ces demandes, a décidé d’annuler le passage de la décision 36 les concernant et de rétablir dans leur affectation respective Antonio ROMERO en tant que R1 et Alain AMO en tant qu’AR1 à compter de ce jour 19.04.2021 et de valider leur prolongement d’activité en tant qu’Arbitre de Ligue jusqu’au 30.06.2022 tel que précisé sur leur courrier respectif.

Cette décision sera transmise à leur Président de CDA.

DECISION 41 – 19.04.2021 – Demande de AIT-OUZDI Rachid de prolongement de la disposition actuelle d'année sabbatique en raison de la situation sanitaire de cette saison 2020/2021 :

La CRA a reçu par mail en date du 27.03.2021, une demande de Rachid AIT-OUZDI de pouvoir prolonger les dispositions prises dans le cadre de l'année sabbatique validée au début de la présente saison.

Du fait de la situation sanitaire présente sur l'ensemble de la saison 2020/2021, l'Arbitre informe la CRA qu'il n'a pu mettre en place les dispositifs professionnels prévus lors de cette interruption d'arbitrage.

Suite à l'application de l'Article 25 de son Règlement Intérieur quant aux conditions existantes en début de saison 2020/2021 ayant conduit à la validation de cette année sabbatique, et également par application du même Article en regard de la réception avant la date du 30.04.2021 d'un courrier de l'Arbitre quant à décision sur la reprise ou non de l'arbitrage, mail effectivement reçu le 27.03.2021,

Ce dispositif « année sabbatique » n'étant valable que pour une seule saison, en l'occurrence, celle de 2020/2021,

Le Bureau Exécutif de la CRA ne peut donner une suite favorable à cette demande.

Copie de cette décision transmise à la CDA du District du District de COTE D'AZUR et au CTRA.

INFORMATIONS DE LA CRA - MAILS TRANSMIS PAR LA CRA

MAILS ENVOYES AUX ARBITRES INTERESSES AVEC INFORMATIONS OU DEMANDES CRA

La CRA et/ou le CTRA ont transmis :

- Le 24.03 : mail envoyé à tous les Arbitres de Ligue relatif à un questionnaire Google Forms sur leur intention de renouveler leur licence pour la saison prochaine.
- Le 31.03 : mail envoyé à tous les Arbitres de Ligue relatif aux décisions CRA quant à la neutralisation de la saison 2020/2021 et aux candidats Ligue pour leur épreuve pratique reportée entre le 01.09.2021 et 31.12.2021.
- Le 15.04 : mail envoyé à toutes et tous les Arbitres de Ligue et observateurs relatif à la programmation sur la base de 2 rendez-vous par soirée par catégories, de réunions en visioconférence entre la CRA et l'ensemble de l'effectif arbitral Séniors pour échanger sur les attentes de cette fin de saison anticipée et de préparer la prochaine.

POINT SUR INDISPONIBILITES MEDICALES A JOUR AU 19.04.2021

Est en indisponibilité médicale, l'Arbitres de Ligue suivant :

- ZAFRILLA Mélanie : du 12.03.2021 au 30.09.2021

POINT SUR INDISPONIBILITES JUSQU'AU 19.04.2021

Ce fichier a été réinitialisé pour l'enregistrement des indisponibilités des Arbitres validées sur leur espace MyFFF depuis le 01.07.2020.

La réactualisation des jours non disponibles sur le plan des désignations inscrits par les Arbitres sur la fiche de renseignements a été validée et transmis au pôle Désignations.

L'ordre du jour ayant été transmis, le Président remercie les membres de la CRA d'avoir pu tous répondre au courrier électronique, prononce la fin de séance à 18h30.

Prochaine réunion CRA Le 17.05.2021

Président

Secrétaire

